Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260119-DELIB_2026_001-DE

COMMUNE DE PLOÉVEN

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2026

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 9 Absents excusés : Absents : Procurations : Date de la convocation : 12 janvier 2026	L'an deux mil vingt-six, le 19 janvier, à 11 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune de PLOEVEN, légalement convoqué le 12 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier PLANTÉ, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, André NÉDÉLEC, Marina DESCHAMPS, Joëlle BOURSEUL, Jean-Claude LAGOUTTE, François LALLIER-GOLLET, Catherine LE BERRE, et Christophe LE NEST. **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Jacqueline PATERNAULT **ÉTAIT ABSENT :** Audrey AUGUSTE, Jean-Luc HUBERT **SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de la secrétaire de séance. Madame Marina DESCHAMPS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

2026-001 - VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2025. Il demande s'il y a des remarques à formuler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2025.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier PLANTÉ

MAIRIE DE PLOEVEN
29550

Le(s) secrétaire(s) de séance

Deschamps